arifts.fr



Pôle Formation Initiale

CANDIDATURE ET INSCRIPTION :

MODE EMPLOI

ARIFTS Pays de la Loire

Glossaire

ASS: Assistant de Service Social

ES: Éducateur Spécialisé

EJE: Éducateur de jeunes enfants

ME: Moniteur Éducateur

AP: Auxiliaire de Puériculture

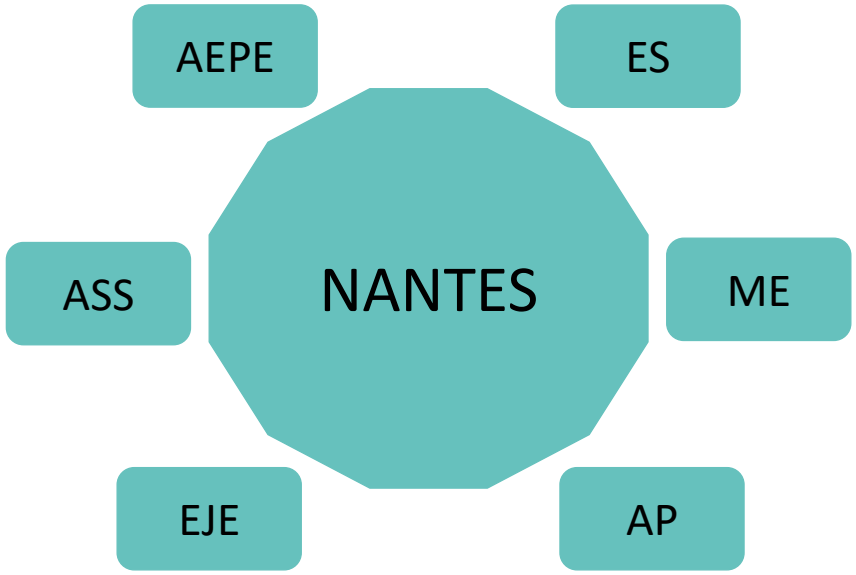
AEPE: Accompagnant Éducatif à la Petite Enfance

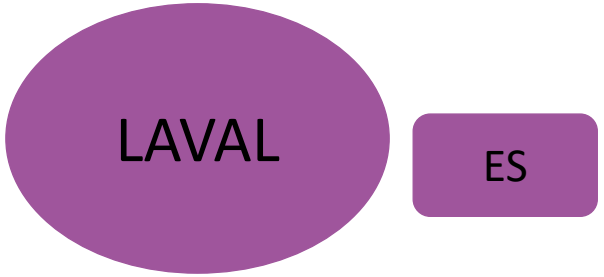
CESF: Conseiller en Économie Sociale Familiale

CFA: Centre de Formation d'Apprentis

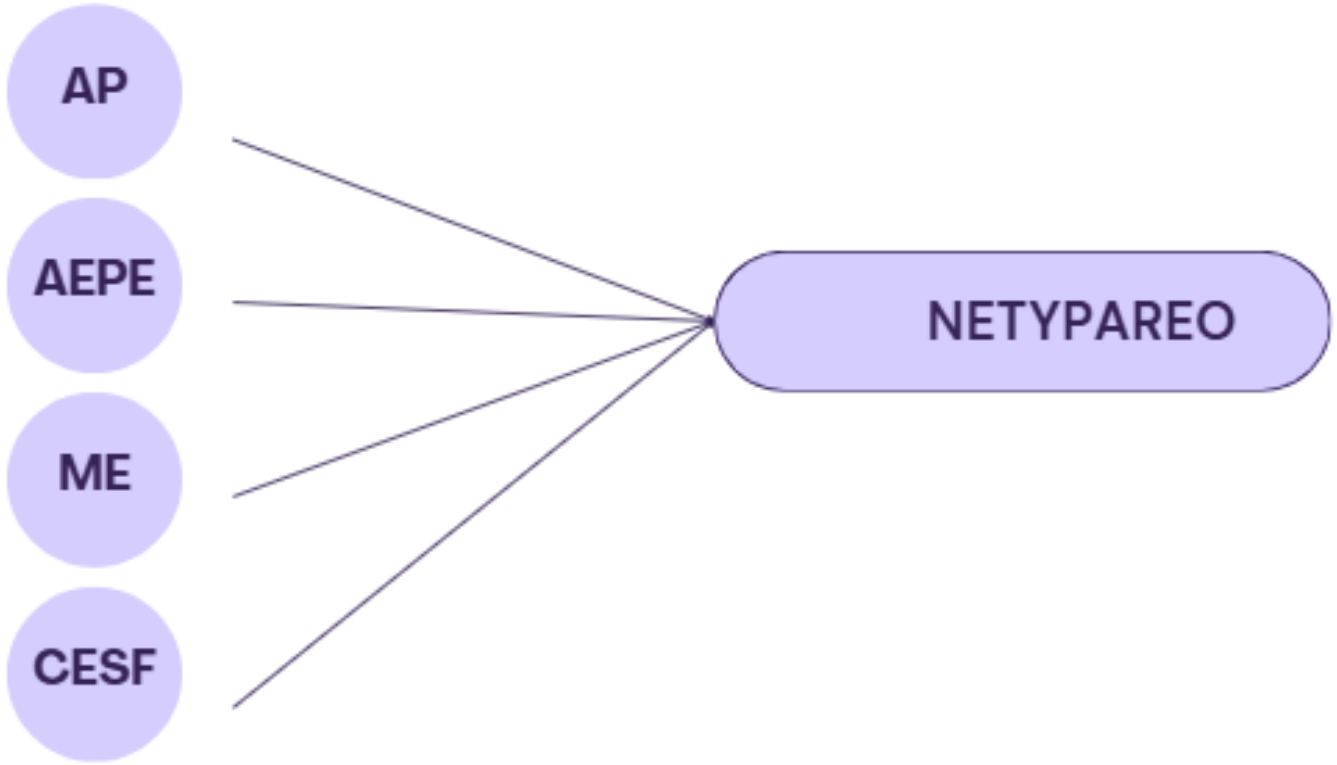
Sites de formation ARIFTS et formations







CANAUX DE CANDIDATURE



N6: ASS/EJE/ES

Je suis ...
- Lycéen.ne
- Etudiant.e en poursuite de scolarité

J'étais
- Lycéen.ne ou étudiant.e en poursuite de scolarité en 2024-2025 et/ou 2025-2026

→ **PARCOURSUP**

Je suis
- Dans une autre situation

→ **NETYPARÉO**

CANDIDATURES NETYPAREO

Le.a candidat.e choisit un ou plusieurs sites de formation.

La candidature est valable pour la Formation Initiale (FI)*, l'apprentissage et les autres modes de financements.**

Pour recevoir une convocation, le.a candidat.e doit constituer un dossier d'admission complet, comprenant le règlement des frais d'admission.

Les frais d'admission s'élèvent à 130€ pour CESF/ME/ASS/EJE/ES et à 50€ pour AEPE. Il n'y a pas de frais d'admission pour AP.



Les candidat.es ayant un contrat de professionnalisation sont dispensé.es d'admission. Les personnes relevant d'un projet transition pro et ayant recours à un OPCO relèvent d'une admission.

*La Formation Initiale à l'ARIFTS concerne les étudiants en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emplois.

** Financement employeur/OPCO, contrat de professionnalisation, financement personnel...

CANDIDATURES PARCOURSUP- Les vœux

Situation 1:

Vœu ASS en FI
- ❑ Sous-vœu : ASS à Angers ou à Rezé

OU

Vœu ASS en FI
- ❑ Sous-vœu : ASS à Rezé
- ❑ Sous-vœu : ASS à Angers

Le.a candidat.e paie 130€ et reçoit une convocation pour un entretien en phase d'admission principale.

Situation 2:

Vœu EJE en FI et apprentissage
- ❑ Sous-vœu : EJE en FI à Rezé et/ou à Angers
- ❑ Sous-vœu : EJE en apprentissage à Angers
- ❑ Sous-vœu : EJE en apprentissage à Rezé

Le.a candidat.e paie 130€ pour la FI et reçoit une convocation pour un entretien en phase d'admission principale.

Son résultat vaut pour la voie initiale.
Si le.a candidat.e devient apprenti.e, alors il.elle est remboursé.e des frais d'admission.

Situation 3:

Vœu ES en apprentissage
- ❑ Sous-vœu: ES à Angers
- ❑ Sous-vœu : ES à Rezé

Le.a candidat.e ne paie pas les frais d'admission et n'est pas convoqué.e à un entretien en phase d'admission principale. Le CFA ARIFTS propose un accompagnement et dispense des conseils à ces candidats.

Si le.a candidat.e trouve un employeur, il.elle est admis.e et dispensé.e d'épreuve d'admission.*

* Pour les formations de N6 (ASS-EJE-ES)

CANDIDATURES MULTIPLES PARCOURSUP ET NETYPARÉO

Un.e candidat.e souhaitant réaliser des **candidatures distinctes** doit réaliser une candidature par formation et par site en fonction du canal concerné.

En fonction des situations choisies, le.a candidat.e devra s'acquitter des frais d'admission inhérents à chaque vœu/ souhait de formation.

PHASES D'ADMISSION

Admission **principale**:

Par filière pour les candidat.es NETYPAREO et les candidat.es PARCOURSUP ayant choisi à minima la FI.

Admissions **complémentaires:**

Pour les candidat.es CESF n'ayant pas participé à l'admission principale et/ou ayant trouvé un employeur (apprentissage et autres financements).

RESULTATS AUX ADMISSIONS

Situation 1:

Note obtenue: **< à 8/20***
Le.a candidat.e est **non-admis.e**.
Le résultat vaut pour la formation initiale.

Situation 2:

Note obtenue : **> ou = à 8/20***
Rang candidat.e: 20/300
Capacité d'accueil de la formation: 55 places
Le.a candidat.e est **admis.e sur liste principale**.
Il.elle reçoit la procédure d'inscription.

Situation 3:

Note obtenue : **> ou = à 8/20***
Rang candidat.e: 280/300
Capacité d'accueil de la formation: 55 places
Le.a candidat.e est **admis.e sur liste complémentaire**.

Pour intégrer la formation le.a candidat.e doit:

- Trouver un employeur pour être apprenti.e ou salarié.e, si c'est son choix. Il.elle est **admis.e** et reçoit la procédure d'inscription.
- Ou attendre les désistements des 279 candidats précédents **et** que les 55 places ne soient pas pourvues pour être **admis** et recevoir la procédure d'inscription.

* 10/20 pour AP

INSCRIPTIONS ET STATUTS

MODE DE PRISE EN CHARGE	ELIGIBILITE DE LA REGION	APPRENTISSAGE	EMPLOYEUR
CANDIDATS ADMIS	- Candidat.e admis.e sur liste principale - En fonction des désistements et de leur rang de classement, les candidat.es de la liste complémentaire peuvent être admis.es jusqu'à 15 jours après la rentrée.	- Candidat.e admis.e sur liste principale/ complémentaire et ayant trouvé un apprentissage - Candidat.es ayant trouvé un apprentissage avant la rentrée*	- Candidat.e admis.e sur liste principale/ complémentaire et ayant un employeur - Candidat.es ayant signé un contrat de professionnalisation avant la rentrée*
STATUTS D'INSCRIPTION	ETUDIANT.E EN POURSUITE DE SCOLARITE OU DEMANDEUR.SE D'EMPLOI	APPRENTI.E	SALARIE.E

* Candidat.es dispensé.es des épreuves d'admission pour les formations suivantes: N6 (ASS-EJE-ES), ME, AP, AEPE

Merci à tous.tes

Vous pouvez suivre l'Arifts sur :



ARIFTS
Pays de la Loire